



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/S-19/AC.1/L.1/Add.15
26 juin 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Dix-neuvième session extraordinaire
Comité ad hoc plénier
Point 8 de l'ordre du jour

EXAMEN ET ÉVALUATION D'ENSEMBLE DE LA MISE EN OEUVRE
D'ACTION 21

Projet de rapport du Comité ad hoc plénier

Rapporteur : M. Czeslaw WIECKOWSKI (Pologne)

Additif

C. Mise en oeuvre dans les domaines nécessitant
des mesures d'urgence

1. Le Comité ad hoc plénier a examiné les paragraphes 25 et 26 à 32 du projet de texte de la session extraordinaire (A/S-19/14-E/1997/60, chap. I.B) à sa ___e séance, le __ juin 1997.

2. À la même séance, le Comité a approuvé les amendements ci-après et a recommandé que l'Assemblée générale adopte les paragraphes ainsi modifiés :

a) Au paragraphe 25, la première phrase entre crochets, qui commence par les mots "Étant donné les effets dévastateurs", a été remplacée par le texte ci-après :

"Étant donné les effets graves et irréversibles de l'intoxication par le plomb, en particulier pour les enfants, il importe d'accélérer le processus d'élimination des utilisations dangereuses du plomb, y compris l'utilisation du plomb dans l'essence dans le monde entier, compte tenu des conditions propres à chaque pays et étant entendu qu'une assistance et un appui accrus seraient fournis aux pays en développement par la communauté internationale, notamment sous forme d'une assistance technique et financière offerte au moment opportun et de la promotion du renforcement des capacités endogènes."

La deuxième série de crochets, encadrant le passage commençant par les mots "notamment les stratégies", a été supprimée;

b) Aux paragraphes 29 et 30 a), les astérisques et les notes correspondantes ont été supprimés.
